

Conseil d'Administration

N° 23.042  
Extrait du Registre des délibérations

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE LUNDI SEIZE JUIN  
Sous la Présidence de Madame Audrey GARINO, Vice-Présidente  
Le Conseil d'Administration du CCAS  
Dûment convoqué, s'est réuni, en présentiel et en visioconférence.

Présents : Mesdames BRAMBILLA, CARREGA, MAKHLOUFI,  
PASQUINI, SERRA, SUFFREN

Messieurs AINIE, COCHET, MAGNAN,

**Nombre de membres**

En exercice : 19

(cf. délibération CM 20/0224/EFAG  
du 27/07/2020)

Présents : 10

Votants : 14

Excusés : Madame LANTENOIS  
Madame RASTOIN  
Madame TOMASI  
Monsieur HEDDADI

Procurations : Madame LELOUIS, pouvoir donné à M. COCHET  
Monsieur ESCANES, pouvoir donné à Mme GARINO  
Monsieur PINTO, pouvoir donné à Mme SERRA  
Monsieur ROSSI, pouvoir donné à Mme CARREGA

Secrétaire : Monsieur Anatole PUISEUX, Directeur Général

Date de la Convocation : 6 Juin 2023

**OBJET** : Décision Modificative N° 1 - Exercice 2023.

**MADAME LA VICE-PRESIDENTE EXPOSE QUE :**

Cette décision modificative a pour objet de procéder à des réajustements de crédits sur le Budget principal et le budget annexe « Résidences autonomie » du Centre Communal d'Action Sociale de Marseille suivant les nomenclatures M14 et M22.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION OÙ L'EXPOSÉ QUI PRÉCÈDE :**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L. 123-4 et suivants,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le décret N° 2012-1246 du 07 Novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M22

Vu les Délibérations N° 23.020 et N° 23.021 du 27 mars 2023 approuvant les Comptes de Gestion et les Comptes Administratifs 2021,

Vu la Délibération N° 23.022 du 27 mars 2023 approuvant l'affectation des résultats des Comptes Administratifs 2022,

Vu la délibération N° 23.023 du 27 mars 2023 approuvant les Budgets Primitifs 2023,

### DÉLIBÈRE

**ARTICLE UNIQUE :** Sont approuvés, en dépenses et recettes, les réajustements de crédits sur le Budget principal et le Budget « Résidences autonomie » du Centre Communal d'Action Sociale de Marseille suivant les nomenclatures M14 et M22, conformément aux états paramétrables joints en annexe.

Après en avoir délibéré à l'unanimité.

LA VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE MARSEILLE



Audrey GARINO

Adjointe au Maire de Marseille  
en charge des affaires sociales,  
de la solidarité, de la lutte contre la pauvreté et de l'égalité des droits

